

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171003-DEL\_17\_09\_27\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés** : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ACQUISITION D'UN DESTRUCTEUR DE PASSEPORT : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans la continuité de la mission qui a été confiée à la collectivité en matière d'instruction des demandes de passeport, la commune a dû se doter d'un destructeur de passeport pour un montant de 1 928 € HT.

Pour cette acquisition, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT peut être sollicitée auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à

- Déposer auprès des Services de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la **Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR)**,
- Effectuer toute(s) démarche(s), signer tout document permettant l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

**Didier REVEAU**